



Prendre sa retraite après un arrêt maladie

Par **DOMINIQUE ETCHEPARE**, le **21/07/2016** à **18:55**

Bonjour !

J'ai 57 ans, j'ai cotisé 143 trimestres et j'ai élevé toute seule ma fille née en 2000.

Après 35 ans de travail dans la même entreprise, je suis victime d'un burn out et suis en arrêt de travail. Apparemment ça risque de durer...

Il me restait 5 ans à travailler..

Je viens de lire qu'avoir eu un enfant et l'avoir élevé toute seule donnait droit à 8 trimestres, ce qui me ramènerait à 3 ans..

Est-ce exact ?

Si j'arrive à cumuler des arrêts maladies et du chômage, Est-ce que je peux arriver au bout de mes trois années et bénéficier de la retraite ?

Je sais que ma question pourrait choquer certains, mais je suis à bout de nerf, au bout du rouleau, j'ai vraiment travaillé sans jamais tomber malade et j'ai vraiment envie d'arrêter.. je ne peux plus penser qu'à ça.

Peut-être après la procédure de licenciement qui m'attend pourrais-je effectivement penser à trouver un petit job, mais là je voulais juste être rassurée si je ne trouvais rien...

Merci à tous ceux qui pourraient éclairer ma lanterne !!

Par **P.M.**, le **21/07/2016** à **19:52**

Je vous conseillerais de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)